Image not found or type unknown

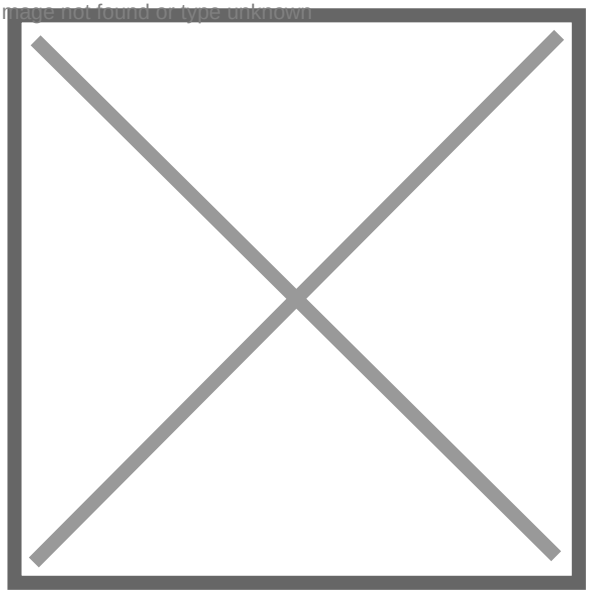

De carte vie privée et familiale à salarié

Par **Sami**, le **06/06/2008** à **01:15**

Bonjour,
je vis en France depuis Décembre 2002. J'ai eu un master dans une université parisienne. J'étais pacsé avec une Française depuis 2005 et de ce fait j'étais détenteur d'une carte de séjour annuel vie privée et familiale. Début 2008, nous avons rompu le pacs. Je suis en CDI depuis plus d'une année. Ma carte de séjour vie privée et familiale expire en juillet 2008. Est ce que j'ai le droit de demander un changement de statut de vie privée et familiale à carte de séjour salarié?
Merci beaucoup de votre aide
Bien cordialement
Sami

Par **jeetendra**, le **06/06/2008** à **08:47**

bonjour, pour vous c'est la procédure du changement de statut au niveau du visa, donc pour la carte de séjour temporaire portant la mention salarié vous devez fournir à la préfecture votre contrat de travail, un certificat médical délivré par l'O.M.I. une autorisation provisoire de travail délivré par la DDTEFP, demande à faire dès maintenant n'attendez plus, la carte délivrée sera valable un an, cordialement

Par **Sami**, le **07/06/2008** à **23:35**

Merci beaucoup de votre réponse.

Est ce que je suis en plein droit d'obtenir la carte de séjour salarié ou cela dépendra du secteur de mon activité?
Mon employeur devra t'il présenter certains documents à la DTTE?
Merci
Sami

Par **wakrim**, le **31/12/2008** à **00:17**

Bonjour Sami,

vous pourriez me dire ce que vous avez fait finalement dans votre cas?vous avez demandé le changement de statut?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **naoum93**, le **29/01/2011** à **12:32**

bjr je voudrai changer mon statut de salarie avec vie privee et familiale le mois de mars 2011 j aurau ma 3 eme carte de salarie on ma dit d attendre 2012 pour la carte de 10 ans je suis mariee jai entamer une procedure de regroupement familiale depuis aout 2010 et jai toujour pas de reponse .
Je precise que mes soeurs et mon frere et mes parents sont tous de nationalite francaises sauf moi es ce que je peut le faire par raport a ca merci de me repondre ou me conseiller jai vecu en france depuis 1968 a 1982 si vous voulais plus de renseignement je suis a votre entiere disposition je suis perdu personne ne peut m aider je nai pas les moyens d avoir un avocat enfin merci de m avoir lu

Par **naoum93**, le **29/01/2011** à **12:34**

bjr je voudrai changer mon statut de salarie avec vie privee et familiale le mois de mars 2011 j aurau ma 3 eme carte de salarie on ma dit d attendre 2012 pour la carte de 10 ans je suis mariee jai entamer une procedure de regroupement familiale depuis aout 2010 et jai toujour pas de reponse .
Je precise que mes soeurs et mon frere et mes parents sont tous de nationalite francaises sauf moi es ce que je peut le faire par raport a ca merci de me repondre ou me conseiller jai vecu en france depuis 1968 a 1982 si vous voulais plus de renseignement je suis a votre entiere disposition je suis perdu personne ne peut m aider je nai pas les moyens d avoir un avocat enfin merci de m avoir lu

Par **anaparis**, le **10/05/2011** à **16:26**

Bonjour Sami,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

J'ai exactement le même problème que vous. Comment vous en aviez sorti finalement?
Merci par avance pour votre réponse.

Par **Tunisie**, le **27/08/2011** à **19:45**

bonjour SAMI
j,ai la même problème que vous, je voudrai changer le statut VPF au salarié puisque je travail depuis 1an en CDI. Malheureusement ma femme a demandée la divorce sans motifs qui me reproche.
SVP aide moi, est ce que je peux changer le statut sans problème.
je me suis marié depuis 2ans

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés